

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_165

Objet : Fixation du montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2026

Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDRT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSION - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

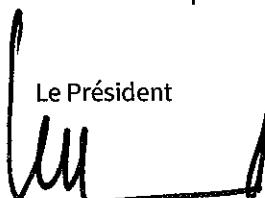
Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_165

Objet : Fixation du montant de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2026

Vu la délibération du 16 décembre 2025 fixant les montants des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2025 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant que dans le cas où une diminution des bases imposables réduit le produit global disponible des impositions (...), l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider de réduire les attributions de compensation et que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2026 ;

Considérant la possibilité et la nécessité de fixer les montants des AC provisoires au plus proche possible des AC définitives envisagées en 2026 ;

Il vous est proposé :

- de fixer le montant de l'attribution de compensation provisoire 2026, pour un montant total de 16 121 913,89 €, selon le détail ci-après :

Communes	AC provisoire 2026 (en euros)
Arnèke	72 666,50
Bailleul	2 080 692,64
Bavinchove	118 413,00
Berthen	126 721,02
Blaringhem	872 842,07
Boeschepe	354 230,12
Boëseghem	- 4 150,81
Borre	145 605,61
Buysscheure	29 105,00
Caëstre	171 506,42
Cassel	245 051,64
Ebblinghem	- 7 624,70

Communes	AC provisoire 2026 (en euros)
Nieppe	2 808 817,76
Noordpeene	74 336,00
Ochtezeele	7 446,00
Oudezeele	- 7 651,62
Oxelaëre	22 140,50
Pradelles	- 4 234,68
Renescure	427 598,79
Rubrouck	37 074,50
Saint-Jans-Cappel	46 979,17
Saint-Sylvestre-Cappel	139 920,99
Sainte-Marie-Cappel	54 275,00
Sercus	- 5 303,32

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Eecke	9 407,06
Flêtre	23 534,98
Godewaersvelde	91 627,69
Hardifort	30 853,00
Hazebrouck	4 812 740,36
Hondghem	- 7 207,51
Houtkerque	54 931,05
Le Doulieu	11 343,16
Lynde	- 12 817,70
Merris	55 952,81
Méteren	118 922,75
Morbecque	51 963,86
Neuf-Berquin	- 3 730,67

Staple	2 331,15
Steenbécque	196 871,61
Steenvoorde	2 081 007,35
Steenwerck	54 555,69
Strazeele	154 780,45
Terdeghem	281 502,16
Thiennes	1 727,21
Vieux-Berquin	42 905,32
Wallon-Cappel	58 140,27
Wemaers-Cappel	4 222,00
Winnezeele	177 684,74
Zermezeele	5 587,00
Zuytpeene	16 620,50
TOTAL	16 121 913,89

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

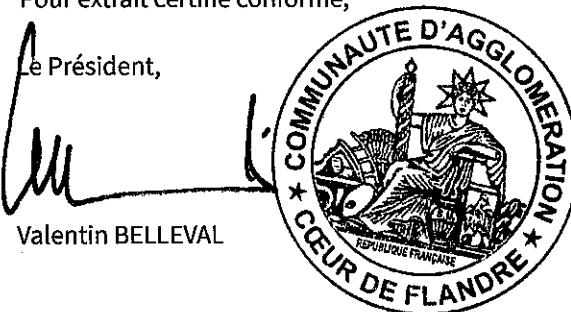
ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE